



Cinquième épisode

Hébreu V, Ps. 141,5

<https://vimeo.com/1037026238?share=copy>

Pour visionner cette vidéo privée,
cliquez sur le lien puis introduisez le Password : **BibRen40**

Voir le script écrit ci-dessous

Le verset que nous allons étudier en ce 5° épisode fait partie du Psaume 141, une prière où le fidèle demande à Dieu la force de résister aux tentations.

Ce Psaume n'offre pas trop de difficultés de traduction, sauf les versets 5,6 et 7: "texte très obscur et de traduction très incertaine" dit, en note, la TOB; "un état du texte quasi désespéré" dit Osty, des versets où Dhorme va jusqu'à corriger l'hébreu ! Un festival de difficultés !

Commençons par le **v.5**, dont voici une traduction, chronologiquement la première, celle de Segond, datant de 1890:

- (1890 ... 2002) Segond

**Que le juste me frappe, c'est une faveur;
qu'il me fasse des reproches, c'est de l'huile sur ma tête:
ma tête ne s'y refusera pas;
mais de nouveau ma prière s'élèvera contre leurs méfaits.**

Il comporte trois stiques:

- a) Que le juste me frappe, c'est une faveur.
- b) Qu'il me fasse des reproches, c'est de l'huile sur ma tête ...
- c) Mais de nouveau, ma prière s'élèvera contre leurs méfaits.

Le premier stique n'est pas trop compliqué. Ce sont les traducteurs qui le compliquent ! Voici ces versions:

- SEGOND :

Que le juste me frappe, c'est une faveur;

- CRAMPON :

Que le juste me frappe, c'est une faveur;

- MAREDEDSOUS :

Si le juste me frappe, c'est une faveur;

- BJ :

Que le juste me frappe en ami [et me corrige],

- DHORME :

Q'un juste me donne des coups, qu'un dévot [me corrige],

- OSTY :

Que le juste me frappe, que l'homme pieux [me reprenne];

- CHOURAQUI :

Que le juste m'assomme, [il me corrige] par chérissenent;

- TOB :

Que, par fidélité, le juste me frappe [et me reprenne] !

Comme on le remarque tout de suite, les trois premières versions sont équivalentes.

Celle de la BJ, au lieu de "c'est une faveur", traduit par "en ami". D'autre part, elle prolonge par "et me corrige" que les trois premières versions rejettent en début du 2^e stique. On pourrait comprendre: Si le juste me frappe amicalement. Soit.

Celle de Dhorme, au lieu de "c'est une faveur" traduit par "dévôt" et en fait le sujet du verbe suivant (que les trois premières versions rejettent en début du 2^e stique).

Osty suit Dhorme avec une simple variante: "homme pieux" au lieu de dévot. Variante négligeable.

Chouraqui, avec le verbe "assommer" exagère dans son vocabulaire, comme toujours. Au lieu de "faveur" ou de "en ami", il traduit: "par chérissenment", plus précieux, plus exotique. Il en fait donc un complément de manière et, pour ce faire, introduit une préposition (comme la BJ). Il faudra vérifier s'il y en bien une en hébreu.

Au lieu de "par chérissenment" ou "en ami", la TOB a "par fidélité". Quel est ce mot hébreu qui est traduit par cinq mots français différents: faveur, ami, dévot, homme pieux et fidélité ? et qui est tantôt dans le statut de sujet, et tantôt de complément ? Ce n'est quand même pas la même chose !

Voyons cela en hébreu:

יְהִלְמֵנִי צַדִּיק הָטוֹב

yehelméni tsadiq khesed

- en hébreu, le sujet suit généralement le verbe, à l'inverse du français; le sujet est donc le 2^e mot.

יְהִלְמֵנִי צַדִּיק הָטוֹב

yehelméni tsadiq khesed

- Ce mot "tsadiq" signifie "le juste". Pas d'hésitation à ce sujet.

- le 1^{er} mot "yehelméni" ...

יְהִלְמֵנִי צַדִּיק הָטוֹב

yehelméni tsadiq khesed

- Le premier mot est le verbe "halom" conjugué au kal (équivalent à l'indicatif), au temps non-fini, à la 3^e pers. sg., + le suffixe pronominal à la 1^{re} pers. sg., ce qui se traduit par "il me frappe" (laissons tomber le "assommer" de Chouraqui). Pas de problème.

- le 3° mot "khesed", un mot-clé du vocabulaire biblique,

יְהִלְמֵנִי צְדִיקָה

yehelméni tsadîq **khesed**

signifie "faveur", "bienfait" ou, dans un sens plus spirituel "grâce"
mais pas "ami" ni "fidélité" pour lesquels il y a des mots spécifiques.

Il est comme apposé aux deux premiers mots. Il n'y a pas de préposition dans le texte. Rappelons-nous que l'hébreu est une langue très pauvre en articulations, très économes en mots et que la ponctuation n'existait pas ! Cela laisse beaucoup de flou, ce que le français ne supporte pas. Les traducteurs, soucieux de se conformer à la langue d'arrivée, ont tendance à suppléer, en mettant des liens (de but, de conséquence, de mode, de temps, etc...) là où il n'y en a pas. Ce faisant, ils fixent un sens, alors qu'il n'est pas fixé dans le texte ! Personnellement, je suis beaucoup plus sensible à la langue de départ. Introduire de la ponctuation, c'est aussi, déjà, fixer le sens mais cela reste beaucoup plus neutre. Je mets entre crochets le minimum de mots à suppléer pour aider à la compréhension:

[Que] le juste me frappe: [c'est] une faveur

παιδεύσει με δίκαιος ἐν ἐλέει καὶ ἐλέγξει με

Paideusei me dikaios en elei kai elegksei me

**Que le juste m'instruise en [sa] pitié
et me fasse des reproches**

Corripiet me iustus in misericordia et increpabit me

**Que le juste me prenne en miséricorde
et qu'il me fasse des reproches**

- Le "que" est l'abréviation de l'expression "s'il arrive que ... alors".

On peut donc aussi le traduire par "si", non dans un sens conditionnel mais éventuel.

Voici comment se présente le 2° stique:

- SEGOND :

**qu'il me fasse des reproches, c'est de l'huile sur ma tête:
ma tête ne s'y refusera pas;**

- CRAMPON :

**qu'il me reprenne, c'est un parfum sur ma tête;
que ma tête ne le refuse pas !**

- MAREDSOUS :

**s'il me reprend, c'est comme un onguent sur ma tête.
Ma tête ne le refusera pas.**

- BJ :

**Que le juste me frappe en ami [et me corrige],
que l'huile de l'impie jamais n'orne ma tête,**

- DHORME :

**Q'un juste me donne des coups, qu'un dévot [me corrige],
mais que l'huile des méchants ne fasse pas luire ma tête,**

- OSTY :

**Que le juste me frappe, que l'homme pieux [me reprenne];
mais que l'huile du méchant jamais n'orne ma tête;**

- CHOURAQUI :

**Que le juste m'assomme, [il me corrige] par chérissenent;
Il ne refusera pas l'huile de tête à ma tête.**

- TOB :

**Que, par fidélité, le juste me frappe [et me reprenne] !
Que l'huile parfumée n'enduisse pas ma tête,**

La présentation graphique montre qu'il y a un problème de coupure des stiques. D'après l'édition Kittel du texte hébreu, la section "et qu'il me corrige" ou ses équivalents fait partie du stique a), ainsi BJ, Dhorme, Osty, Chour, TOB. Dans les autres versions, cette section forme le début du stique b), ainsi:

- BJ :

**Que le juste me frappe en ami [et me corrige],
que l'huile de l'impie jamais n'orne ma tête,**

- DHORME :

**Q'un juste me donne des coups, qu'un dévot [me corrige],
mais que l'huile des méchants ne fasse pas luire ma tête,**

- OSTY :

**Que le juste me frappe, que l'homme pieux [me reprenne];
mais que l'huile du méchant jamais n'orne ma tête;**

- CHOURAQUI :

**Que le juste m'assomme, [il me corrige] par chérissenent;
Il ne refusera pas l'huile de tête à ma tête.**

- TOB :

**Que, par fidélité, le juste me frappe [et me reprenne] !
Que l'huile parfumée n'enduisse pas ma tête,**

- Cette répartition a pour elle l'argument du parallélisme poétique:

a) "que le juste me frappe, c'est une faveur"

b) "qu'il me corrige, c'est un parfum sur ma tête"

L'argument contre, c'est alors la brièveté du stique a). De toute façon, cela ne devrait rien changer au sens, sauf que, à cause de cela, les traducteurs qui ont opté pour un stique "a) long" modifient entièrement la structure et le sens du stique b) en allant chercher l'inspiration du côté de la LXX.

Occupons-nous d'abord de la formule en "a) bref" (et donc "b) long")

וְיִכְיָהוּ שִׁמֶן רֹשׁ אֶלְיָי רֹשִׁי

- weyôkîkhéni shemen ro'shi
'al-yâni ro'shi

- qu'il me corrige, [c'est] un parfum [de] premier [choix];
ma tête ne [le] refuse pas

- Le 1° mot est le verbe "yakakh" conjugué au kal (équivalent à l'indicatif), au temps non-fini, à la 3° pers. sg, + le suffixe pronominal à la 1° pers. sg., (exactement comme le verbe du 1° stique) et qui se traduit par "[qu'] il me corrige" ou équivalents (reprendre, faire des reproches). Pas de problème.

- Les deux mots suivants "shemen rosh" forment une expression. "Shemen" signifie parfum, huile parfumée, onguent. "Rosh" signifie tête, premier, chef. Les deux ensemble désignent un "parfum de premier [choix]", un parfum sublime. L'expression est assez fréquente. Elle figure, par exemple, dans le récit de la visite de la reine de Saba à Salomon. Aucun des traducteurs n'a remarqué cela et ils traduisent comme si le parfum était versé sur la tête. Ce n'est pas un complément (il n'y a d'ailleurs pas de préposition) mais une expression toute faite. Il s'agit bien du parfum de première qualité. D'où la traduction littérale: "qu'il me corrige, c'est un parfum sublime"

- Les 4° et 5° mots forment une courte phrase.

'al-yâni ro'shi

- Comme on l'a vu, en hébreu, le sujet suit généralement le verbe,
le sujet est donc le 5° mot

28. Studio: le 5° mot du stique surligné en jaune (annexe 28)

'al-yâni ro'shi

- Ce mot "roshi" (rosh + le suffixe de l'adj. possessif de la 1° pers masc.sg) a ici son sens premier de "tête". Pas d'hésitation à ce sujet. Et il est dans le statut de sujet du verbe et non de complément d'objet direct ! Ce n'est pas non plus "le juste" qui serait sujet (comme chez Chouraqui).

'al-yâni ro'shi

- le 4^o mot est le verbe "yani", de la racine "nw' ", toujours aux mêmes mode, temps et personne. Il signifie "refuser" (et en aucun cas "orner" ou "faire luire"; qui est emprunté au grec de la LXX), précédé de la négation.
Sans conteste, la traduction en est simple: "Ma tête ne [le] refuse pas"
(sous-entendu: ce parfum de valeur)

- Le sens global est limpide: ma tête ne refusera pas le parfum de choix que constitue une réprimande.

- La bévue des traducteurs est d'introduire une particule adversative (un "mais") alors qu'on est dans la continuité de la phrase, d'introduire une signification "orner", "enduire", faire luire" (empruntée au grec par BJ, DH, Osty et TOB) au lieu de "refuser" et de faire porter la négation sur ces verbes, produisant un contresens total. Le préjugé de lecture est que cette huile est un cadeau empoisonné, versée par des impies, des méchants (qui viennent également du grec) et que le bon fidèle ne peut que refuser.

- Tout au contraire donc, il ne refuse pas le parfum sublime que constitue une réprimande !!! Et il n'y a rien à changer au texte !

- Voyons un instant cette version grecque:

ἔλαιον δὲ ἀμαρτωλοῦ μὴ λιπανάτω τὴν κεφαλὴν μου

- **elaion de amartolou mè lipanatô tèn kephalèn mou**

- **que l'huile du pécheur n'enduisse pas ma tête**

- La LXX n'avait déjà plus compris le texte hébreu car elle était déjà imbue d'une idéologie de la culpabilité, typique du mouvement sacerdotal du 4^os. Mais, de la part des traducteurs, il n'est philologiquement pas correct de se référer à l'hébreu pour une partie de la phrase et au grec (de plusieurs siècles postérieur !) pour une autre partie de la phrase !

- Pour le 3^o stique, il sera plus simple et plus rapide de commencer par l'hébreu:

כִּי־עוֹד וְעַתָּה בְּרַעְיוֹתֵיהֶם :-

- **kî-°ôd wetefilâfî berâ°ôtékhem**

- **Mais ma prière [continue] contre leurs méchancetés.**

- C'est le 1^o mot qui pose le plus de problème à cause de son flou.
Basiquement, "kî" signifie "car", une conjonction de causalité et "°ôd" signifie "encore", un adverbe de temps. Les deux ensemble forme une locution conjonctive. Le lien de causalité serait mieux exprimé ici par un "parce que" explicatif, tandis que "°ôd" devra se traduire par une idée de continuité. Les traducteurs ont plutôt choisi un

"mais" adversatif. Une solution facile mais acceptable. Le "puisque" (un consécutif) de Dhorme ne convient pas vraiment.

- Le 2° mot "tefilâti", avec son suffixe de la 1°pers. sg, est à traduire par "ma prière"

- Le 3° mot "berâ°ôtékhem" est à traduire par "contre leurs méchancetés", "contre leurs vilenies".

- Il n'y a pas de verbe mais, justement, le "°ôd" peut nous permettre de suppléer en sous-entendant un verbe, qui serait "continuer".

- Une traduction littérale donnerait:

"Mais ma prière [continue] contre leurs vilenies"

- En fait, ce 3° stique se réfère à la situation décrite au v.4 où il est question de ces gens incitant au mal. Par rapport à ces gens-là, la réaction du fidèle est de reprendre sa prière avec encore plus de ferveur.

- Curieusement, pour ce 3° stique du verset 5, nos traducteurs BJ, DH, Osty et TOB abandonnent le grec et reviennent à l'hébreu. Le grec a ici:

ὅτι ἔτι καὶ ἡ προσευχή μου ἐν ταῖς εὐδοκίαις αὐτῶν

oti eti kai hè proseuchè mou en tais eudokais autôn

car ma prière, encore, [continue] en leurs bienfaits

quoniam adhuc et oratio mea in beneplacitis eorum

car ma prière, encore, [continue] en leurs bienfaits

- On sent que la version grecque est ici maladroite puisqu'elle respecte l'adjectif pronominal "leurs" au pluriel (comme en hébreu) mais inverse le sens du substantif: les méfaits deviennent des bienfaits ! Le grec a plus ou moins bien compris que les réprimandes étaient à considérer comme des bienfaits par le fidèle mais si ce pluriel réfère aux malfaisants du verset 4 (comme c'est le cas en hébreu, puisqu'il n'y a pas d'autres sujets au pluriel dans le v.5), alors il doit s'agir de méfaits !

- Finalement, le sens global du verset dans sa version en hébreu est:

"Tenté par des gens m'incitant au mal (v.4, non analysé ici),
j'accepte volontiers les réprimandes du juste
et je ne cesse de prier [pour résister] à la perversité des gens de mal.

A bientôt, à la prochaine séquence !